



BROMAPESCE PÂTE

PÂTE APPAT **RATICIDE** ET **SOURICIDE** À LA **BROMADIOLONE** / AMM N° BTR0044
Usage Strictement professionnel.

1. COMPOSITION

Substance active Bromadiolone 0,005%
 Apparence pâte de couleur **verte**

2. MODE D'ACTION

La **Bromadiolone** est un anticoagulant. Elle perturbe la coagulation sanguine : les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les **rats** et les **souris** ne meurent pas instantanément, les symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et les rongeurs meurent en quelques jours, ce qui permet de ne pas éveiller la méfiance de leurs congénères.

3. USAGES

Bromapesce Pâte est homologué sous le numéro d'AMM BTR 0044 (Usage strictement professionnel).
 Usages : lutte contre les **rats** et les **souris**

4. DOSE D'EMPLOI

Lutte contre les **rats** : Disposer 3 à 6 sachets par point d'appâtage, tous les 5 à 10m
Lutte contre les **souris** : Disposer 1 à 3 sachets par point d'appâtage, tous les 3 à 5m
 Protéger les appâts pour les rendre inaccessibles aux enfants et aux animaux non ciblés, en utilisant de préférence des postes d'appâtage prévus à cet effet ou en plaçant les appâts sous une planche, une tuile, un morceau de tuyau.
 Vérifier régulièrement les appâts, renouveler les appâts consommés ou souillés jusqu'à ce que la consommation cesse. A la fin du traitement, retirer les appâts et nettoyer les postes d'appâtage avec un chiffon. Ne retraiter qu'en cas de nouvelle infestation.
 Il est conseillé de porter des gants et de se laver les mains après chaque manipulation.

5. CONDITIONNEMENT

Seau de 5 kg (sachets de 10g) – (Ref : RF5058)

6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr
 Conserver dans l'emballage d'origine, hors de portée des enfants. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Eliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale/nationale.